



# La Lettre d'information de Molsheim

## Septembre 2007

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 septembre 2007  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 juin 2007.**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2007.

**Point 2 : Délégations permanentes du Maire – Article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2007.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- une concession d'occupation a été accordée à la société Ser'Wash Lang (SWL) pour l'installation de matériel au camping municipal durant la saison estivale
- une redevance d'occupation du domaine public reversée par France Télécom à la Ville de Molsheim au titre des années 2003, 2004 et 2005 portant sur un montant total de 9.219,21 €
- 13 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- il a été renoncé 12 fois à l'exercice du droit de préemption urbain
- 1 action en justice a été engagée

**Point 3 : Suppression du passage à niveau n° 20 – convention de financement relative au financement des études de projet et de la réalisation des travaux.**

Une concertation préalable à la suppression du passage à niveau n° 20, situé au droit de la gare, s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2006. Il en est ressorti que la majorité de la population ayant émis un avis lors de la concertation estime qu'il est nécessaire de déniveler le passage à niveau, se prononce sur un passage inférieur en lieu et place de celui existant actuellement. Le Conseil municipal a pris acte de cette concertation préalable et a approuvé la signature d'une convention entre l'Etat, la Région Alsace, les Réseaux Ferrés de France, la SNCF et la Ville de Molsheim. Cette convention envisage un partenariat entre ces signataires relatif à l'ensemble des opérations nécessaires à la suppression du passage à niveau n° 20. Selon cette convention, le projet total est estimé à 20.835.000 € avec une participation de la Ville estimée à 2.500.000 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention qui marque l'engagement de la Ville pour le réaménagement de l'actuel passage à niveau n° 20 et de ses abords. Si la convention est signée, le projet définitif n'est en aucun cas validé à ce jour. Des études de fond vont pouvoir désormais être lancées.

**Point 4 : Urbanisme commercial - projet Weldom / Super U / Schaditzki - commission départementale d'équipement commercial.**

Depuis 2003, les enseignes Super U et Weldom ont envisagé de réaménager la parcelle appartenant anciennement à OBI, afin d'y édifier deux nouveaux magasins. Pour mener à bien ce projet, différentes opérations foncières préalables doivent être mises en oeuvre. Il est notamment prévu que l'ensemble, constitué par les sociétés Weldom et Super U, acquiert auprès du département du Bas-Rhin une surface de 56,96 ares et auprès de la Ville de Molsheim une surface de 5,31 ares. Dans le même secteur, il est également prévu l'implantation d'une pâtisserie Schaditzki. L'ensemble de l'opération, ainsi envisagé, impliquera le déplacement de la piste cyclable, ainsi que la création d'une voirie d'accès à l'espace marchand ainsi créé depuis le giratoire du quartier des Prés. Préalablement à la mise en oeuvre de cette opération, les magasins Weldom et Super U doivent déposer une demande auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial les autorisant à exploiter les surfaces de vente qui seront respectivement de 4.236 m<sup>2</sup> et 2.500 m<sup>2</sup>. A cet effet, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du dépôt d'une telle demande sur le foncier lui appartenant.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 14 septembre 2007 -

**Point 5 : Dématérialisation des actes administratifs.** Le Conseil Municipal s'associe à l'offre souscrite par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig portant sur la transmission dématérialisée du contrôle de légalité des actes de la collectivité.

**Point 6 : Plan local d'urbanisme de la Ville de Mutzig - avis de la Ville de Molsheim.** Le Conseil Municipal émet un avis favorable sans réserve sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Mutzig, arrêté par la délibération du 15 mars 2007.

**Point 7 : Fixation des quotas d'avancement de grade pour les agents de la commune.** Suite à l'évolution législative, il appartient à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à un avancement de grade. Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'un taux de promotion de 100%, étant précisé qu'il appartiendra à l'autorité territoriale, le Maire, de prononcer ou non l'avancement de grade en fonction, notamment de la valeur professionnelle, de la manière de servir, des acquis professionnels des agents qui en justifient.

**Point 8 : Modification du tableau des effectifs – création d'un emploi d'apprentie en secteur scolaire.** Au cours des deux dernières années, la Ville de Molsheim a accueilli 3 apprenties. L'une de ces jeunes filles, ainsi accueillie, doit effectuer une année supplémentaire pour obtenir son diplôme. Afin d'achever l'accompagnement de cette personne et de rester fidèle à l'engagement pris, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'accueil de celle-ci une année supplémentaire.

**Point 9 : Déclassement du domaine public communal suite à l'enquête publique du 18 juin au 6 juillet 2007.** Le Conseil Municipal décide de déclasser du domaine public communal les emprises de terrain suivantes et accepte de les classer dans le Domaine Privé Communal.

N°	Section	Localisation
1	27	Rue des Romains
2	42	Rue Henri Meck
3	9	Place de la Gare
4	6	Rue des Sports
5	16	Rue de la Source
6	9	Rue des Chasseurs
7	4	Rue des Tanneurs
8	37	Route Industrielle de la Hardt
9	42	Quai des Anciens Abattoirs

**Point 10 : Projet de suppression, d'aliénation, de redressement et de modification de l'emprise de chemins ruraux - poursuite de la procédure suite à l'avis motivé du commissaire-enquêteur.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclassé du Domaine Public Communal les emprises de terrains suivantes et accepte de les classer dans le Domaine Privé Communal.

Chemin rural	Unterer Seiler	Partiel	Section 24
Chemin rural	Entre Taubenstein et Pfann	Partiel	Section 19
Chemin rural	Lieudit Zich	Total	Section 27
Chemin rural	Lieudit Zich	Total	Section 4

**Point 11 : Subvention exceptionnelle d'équipement à l'association La Main Verte.** La Main Verte ayant subi un préjudice exceptionnel suite à l'incendie de 5 de ses véhicules, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement de 4.000 € à cette association. Cette subvention versée au regard de l'engagement de cette association, est destinée à l'aider pour l'acquisition de nouveaux véhicules.

**Point 12 : Aménagement de la zone Ecospace en secteur intercommunal - dénomination des voiries internes du lotissement.** Il est décidé de dénommer la rue traversant de part en part le lotissement «Ecospace 8A et 8B» : «rue Gaston Romazzotti». *Gaston Romazzotti (1855-1915), ingénieur des constructions navales, père des sous-marins modernes et natif de Molsheim.*

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 14 septembre 2007 -

<p><b>Point 13 : Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.</b></p>	<p>L'instruction des actes d'urbanisme est actuellement, effectuée par la Direction Départementale de l'Equipement. De manière à maintenir son service au-delà de la date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, la Direction Départementale de l'Equipement propose la signature d'une convention. Depuis le 14 octobre, l'instruction des actes d'urbanisme est profondément modifiée. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention.</p>
<p><b>Point 14 : Batigère Nord-Est: réaménagement de contrats de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte du réaménagement des contrats de prêt souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations par Batigère Nord-Est. Suite à cette opération, il y a lieu de revoir la garantie communale accordée à Batigère Nord-Est. Le Conseil Municipal approuve cette modification de sa garantie.</p>
<p><b>Point 15 : Réaménagement de la gare de Dachstein - convention entre la Région Alsace, les communes de Dachstein et de Molsheim et la SNCF.</b></p>	<p>La Ville de Molsheim n'étant pas appelée à contribuer financièrement à l'aménagement de la gare de Dachstein, le Conseil Municipal approuve la convention portant sur l'opération d'aménagement des abords de la gare, puisque celle-ci est située sur notre ban.</p>
<p><b>Point 16 : Subvention exceptionnelle à la délégation catholique pour la Coopération (DCC) – Volontariat de Solidarité Internationale.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 780 € à la délégation catholique pour la coopération au titre de sa participation financière à l'action Volontariat de Solidarité Internationale, réalisée en Palestine, durant une période de deux ans.</p>
<p><b>Point 17 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux Collège et Lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2006-2007.</b></p>	<p>Dans le cadre de sa participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré, le Conseil Municipal a décidé de verser au lycée Henri Meck une subvention de 588,26 € et au collège Henri Meck, une subvention de 3.628 € pour leurs participations à des compétitions scolaires.</p>
<p><b>Point 18 : Contrat de location vente au profit du Club Hippique - rectification de la délibération du 2 février 2007.</b></p>	<p>Par délibération du 2 février 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la mise à disposition, au profit du Club Hippique de Molsheim, d'une structure démontable de type chapiteau. Le montage mis en oeuvre a consisté en une location vente sur une base délibérée annuelle de 5.760€. Or la transcription de la délibération s'est faite sur un montant erroné de 7.560 €. Afin que la convention à établir prenne en compte un montant exact, le Conseil Municipal a confirmé le montant de location fixé à 5.760€ annuel.</p>
<p><b>Point 19 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : avenants n° 1 aux lots n°2-4-5-6-13-14 et avenant n° 2 au lot n° 6 .</b></p>	<p>Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants relatifs à la réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot n°2 : Gros-oeuvre/Démolition - Avenant n°1 : +33.227,99 € TTC</li> <li>- Lot n°4 : Couverture - Avenant n°1 : +1.148,16 € TTC</li> <li>- Lot n°5 : Etanchéité - Avenant n°1 : +1.895,66 € TTC</li> <li>- Lot n° 6 : Serrurerie - Avenant n°1 : -10.537,96 € TTC</li> <li>- Lot n°11 : Electricité - Avenant n°2 : +22.809,15 € TTC</li> <li>- Lot n°13 : Menuiserie intérieure/parquet - Avenant n°1 : +60.305,98 € TTC</li> <li>- Lot n°14 : Carrelage-Faïences-sols - Avenant n°1 : +13.696,94 € TTC</li> </ul> <p>Montant total de l'opération estimée : 2.097.000,00 € HT soit 2.508.012 € TTC  Montant total de l'opération (avenants inclus) : 1.962.863,73 € HT soit 2.347.585,02 € TTC</p> <p>Après approbation de ces avenants, le coût du projet reste inférieur de 6,40% par rapport aux coûts estimés lors de l'avant-projet détaillé.</p>

<b>Point 20 : Travaux de voirie – aménagement de la rue des Alliés et de la rue des Lilas.</b>	Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la rue des Alliés et de la rue des Lilas pour un montant prévisionnel de 210.000 € TTC.
<b>Point 21 : Rapport d'activité 2006 de la Communauté de Communes.</b>	Le Conseil Municipal prend acte, du rapport annuel d'activités pour 2006 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
<b>Point 22 : Rapport annuel d'activité 2006 – Select'om.</b>	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités pour 2006 du Select'om.
<b>Point 23 : Rapport annuel pour 2006 publié par le Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.</b>	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités pour 2006 du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs.
<b>Point 24 : Lotissement communal «Ecospace III» - régime fiscal.</b>	Le Conseil Municipal décide que le lotissement Ecospace III ne sera pas soumis au régime de la taxe à la valeur ajoutée lors de la vente de ses lots. Il est rappelé que ce lotissement comporte 3 lots destinés à la construction d'habitations principales.
<b>Point 25 : Transfert des droits et obligations de la Société Est Infra Ingenierie vers Egis Aménagement.</b>	Le Conseil Municipal prend acte du transfert de l'activité de Est Infra Ingénierie vers Egis Aménagement. Dans ce cadre, Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants nécessaires se rapportant aux différents marchés, dont bénéficie Est Infra Ingenierie, afin de les transférer à Egis Aménagement.
<b>Point 26 : Fossé de la Hardt au droit de la Société Osram - autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine privé communal.</b>	La société Osram a sollicité la possibilité d'aménager le tronçon du fossé de la Hardt traversant sa propriété. Le Conseil Municipal autorise la société Osram à procéder aux travaux qu'elle envisage, dès lors que ceux-ci obtiennent les autorisations administratives nécessaires.

Directeur de la publication : Laurent FURST

**L'enquête publique concernant le projet  
de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)  
de la Ville de Molsheim se déroulera  
du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2007 inclus.**

Le dossier d'enquête est déposé en Mairie durant 33 jours consécutifs, soit du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2007 inclus afin que le public puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h15 bureau 3B (entrée B), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les envoyer à Monsieur le Maire de la Ville de Molsheim ou au commissaire-enquêteur.

Est nommé commissaire-enquêteur, Monsieur Daniel-Edouard KLEIN, domicilié 75 rue de la Fontaine 67800 Hoenheim qui se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Molsheim aux jours et heures ci-dessous :

**Lundi 22 octobre de 15h à 18h**

**Vendredi 26 octobre de 14h à 17h**

**Lundi 12 novembre de 14h à 17h**

**Vendredi 16 novembre de 14h à 17h**

**Vendredi 23 novembre de 9h à 12h**